



garde des enfants avant conciliation

Par **miscocotte**, le **20/08/2011** à **14:09**

Bonjour,

En quelques lignes.....actuellement en pleine procédure de divorce....., J'ai été obligé de quitter le domicile conjugal pour cause de violence, (et sur conseil de mon avocat) un référé à été mis en place mais comme je n'avais pas accès à tout mes papiers...le dossier à mit du temps à ce faire...bref, référé abandonné!!!!malgré les pressions; violences et menaces de mon ex!!!

La requête en divorce est déposé ainsi qu'une demande de fin de contribution aux charges du mariage.....mon avocate n'a pas pensé à mes filles!!!!.....et jusqu'au 25/09 date de la conciliation je doit continuer à faire bonne figure????!!!! Mon ex s'est opposé au changements d'école de mes filles, il m'a également coupé l'accès à mes comptes, et bien sur ne me verse RIEN depuis mon départ forcé de notre maison Alors que je n'ai aucun revenu!!!!!!

Mes filles vont être obligés de faire leur rentrée scolaire dans leur ancienne école, je n'ai aucun moyen de locomotion et mon nouveau domicile et distant de 20km de mon ancien.....pour finir mon ex veut mettre en place la garde alternée à la rentrée....alors que j'ai demandé qu'il ne les aies qu'un week-end sur 2....

C'est un vrai calvaire pour moi....il se montre à chaque fois agressif et menaçant Je ne veut pas lui laisser nos filles en garde alterné.... car il ne s'occupe pas d'elles et les déposent chez différente amies à lui!!!!

Mes filles en souffrent et je leur aient promis de tout faire pour les protéger.... MAIS QUE PUIS JE FAIRE????? en l'absence de décision suis-je obliger de lui confier nos filles.....??????? d'avance MERCI POUR TOUT VOS CONSEILS!!!!!!